



## **COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE**

### **Saison 2013/2014**

#### **INFORMATION**

### **Prise en charge financière des arbitres en renfort des organisations des demi-finales du championnat de France junior et senior**

Ces compétitions font parties intégrantes du calendrier national.  
A ce titre, elles doivent être honorées comme un championnat de France.

Pour garantir un bon niveau d'arbitrage et renforcer la neutralité, un processus d'environ huit arbitres nationaux extérieurs à votre ligue a été élaboré en concertation avec les formateurs régionaux et nationaux d'arbitrage.

#### **PROCEDURE D'INDEMNISATION :**

Des listes d'arbitres extérieurs à la ligue organisatrice sont élaborées en fonction des différents week-ends d'organisation à savoir :

Les 25 ou 26 JANVIER	JUNIORS
Les 15 et 16 FEVRIER	SENIORS et CADETS
Les 01 ou 02 MARS	JUNIORS
Les 17 ou 18 MAI	SENIORS

Les formateurs nationaux, ou leurs adjoints sont responsables de cette organisation en relation avec les présidents de ligue, les formateurs régionaux et les coordonnateurs ETR. Toutes les listes doivent être finalisées pour la fin novembre avec des remplaçants notés R1, R2 etc.

Les arbitres extérieurs aux ligues organisatrices répertoriés par la CNA devront effectuer la demande de prise en charge de leurs frais de déplacement, d'hébergement (si nécessaire) et d'indemnités de tenue et de représentation à l'aide de la procédure nationale CARLA MAESTRO.

Le covoiturage est une règle de base, tout arbitre devant se déplacer seul devra formuler une demande préalable justifiée auprès des responsables de la CNA. Les remboursements seront pris en charge sur les bases fédérales habituelles (rappel : 0,23€ du kilomètre, 18€ le repas et 42€ la nuit d'hôtel).

Le repas du midi du jour de la compétition reste à la charge de la ligue organisatrice.



---

## **COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE**

### **Saison 2013/2014**

---

Ces calendriers seront fournis à chaque ligue organisatrice, afin de pouvoir établir dans de bonnes conditions les convocations des demi-finales qui se dérouleront selon les dates indiquées ci-dessus. C'est la ligue organisatrice qui convoque l'ensemble des arbitres et CS prévus sur ses listes.

Concernant les demi-finales de championnat de France Cadet(te)s, (en dehors du 15 et 16 février avec les seniors) comme la saison précédente, chaque ligue organise cette compétition de manière autonome (week-end du 22 et 23 mars).

Restant à votre disposition pour tous renseignements.

Marc COLOMBO et Marc DELVINGT

Responsables de la CNA